

En dépit de déclarations péremptoires selon lesquelles nous serions les meilleurs dans le domaine de la "durabilité", force est de constater qu'il nous reste beaucoup de progrès à faire pour atteindre l'excellence proclamée. Ainsi on ne niera pas qu'Arcelor-Mittal a fait depuis des décennies des progrès en matière de rejets polluants. N'empêche : première cette année au palmarès régional en matière **d'émissions de CO₂, SO₂** et poussières (de très loin en ce domaine), l'entreprise continue d'intoxiquer l'atmosphère qu'on respire.

Le monde agricole, quant à lui, dans sa course effrénée à la dissémination en Flandre **d'élevages industriels**, empoisonne nos cours d'eau et nos sols et nous délivre des aliments sans saveur, infestés qu'ils sont de produits chimiques, pesticides en tête ●●●



Dossier p 5-7

Menaces en Flandre : la prolifération des élevages industriels et des épandages



●●● Et sur notre "beau" littoral, pas question naturellement (!) d'abdiquer un productivisme aux parfums des siècles révolus dont le fleuron, dévoreur d'espaces riches en écosystèmes, s'appelle **terminal méthanier** promis à une exploitation incertaine en tout petit comité.

A contrario, vous n'avez pas été sans remarquer qu'on n'entend plus nos grands stratèges réclamer à cor et à cri l'arrivée d'un

EPR sur **le site nucléarisé gravelinois**.

Il est bien lourd à porter l'héritage de

Fukushima!

Ce nouveau numéro de Grains de Sel est bel et bien un appel à ce que chacun ouvre tout grands les yeux et, tant qu'à faire, décide de s'engager pour que nous léguions à ceux qui nous succéderont un environnement propre, innovant et sécurisé.

J.S.

p 2 - Pollution de l'air : un risque sanitaire avéré • p 3 - Incidents : la centrale nucléaire de Gravelines en position • p 4 - La GAZette du terminal méthanier • Les transports de matières dangereuses : préoccupants ! • p 5 - Sale temps pour les OGM • Dossier - Élevages industriels : Épandages en excès, santé menacée • p 6 - Élevages industriels : pire qu'en Bretagne ? • La surabondance des élevages intensifs de porcs et de poules en Flandre • p 7 - Porcheries et poulaillers intensifs • p 8 - Dunkerque Port : Gouvernance ? • En mer, Natura 2000 prend l'eau • p 9 - Alerte aux nitrates • p 10 - Le cargo accidenté MSC Flamina • Prévoir l'impensable ? • p 11 - La CLCV : 50 années d'actions tout terrain • Plan de circulation "Cœur d'agglomération" • p 12 - Tarification de l'eau



Pollution de l'air : un risque sanitaire avéré

Notre région est l'une des plus impactée par la pollution aux particules fines (ou poussières fines). Elle fait partie des cinq régions françaises dépassant de manière récurrente les valeurs limites de qualité de l'air. L'Europe menace la France de pénalités financières pour non-respect des normes pour ce paramètre "poussières fines". Notre littoral est concerné au premier chef par cette pollution ambiante due essentiellement au secteur des transports et du chauffage domestique. Mais il ne faut pas perdre de vue que le littoral dunkerquois est également toujours en bonne place sur le podium des champions des émissions d'origine industrielle avec au palmarès régional 2010 : Arcelor-Mittal premier émetteur régional pour le CO₂, le SO₂ et les poussières ; DK6 et feu la raffinerie Total à la deuxième place pour respectivement le CO₂ et le SO₂ ; Aluminium-Dunkerque à la troisième place pour les poussières. Selon l'université du littoral, la contribution moyenne des sources industrielles serait chez nous de 17 %. En outre, le trafic maritime par la combustion de fuel lourd n'est pas exempt de responsabilités dans une région bordée par une des mers les plus fréquentées du monde. Voilà pour le constat très rapide de la situation.

L'institut de veille sanitaire (InVS) vient de tirer la sonnette d'alarme, la pollution de l'air a un coût sanitaire considérable puisqu'on estime à 42 000 décès par an en France dus à cette pollution. On sait aussi que la pollution atmosphérique est directement responsable de certaines pathologies (15 à 30 % des crises d'asthme chez les enfants, maladies cardio-vasculaires chez l'adulte, certains cancers). Il y a là un enjeu de santé considérable. Une étude de dimension européenne dénommée Aphekom estime le gain en espérance de vie que provoquerait une réduction durable du taux des particules fines PM 2,5 à 12 mois en passant d'un taux de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ d'air. Soit une année de vie de gagnée pour tous !

Parmi ces particules, celles des moteurs diesel sont particulièrement montrées du doigt. Selon l'OMS, les gaz émis par les moteurs diesel sont impliqués dans les tumeurs du pou-

mon et de la vessie. Or en France, 60 % des véhicules sont équipés de moteurs diesel, c'est une spécificité française ! Ce constat n'est pas nouveau, il y a 10 ans déjà nous participions à l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère (PPA) qui aurait dû être réactualisé depuis. Ce n'est qu'en 2012, pressés par l'Europe, que les services de l'État ont relancé cette actualisation des PPA en les régionalisant. Il s'agit de fixer des objectifs quantifiés de réduction d'émissions. Ainsi dans le secteur des transports, il est question de ramener la vitesse limite sur autoroute à 110 km/h dans toute la région, et dans le domaine du chauffage domestique les foyers ouverts (sans filtration) des cheminées seront proscrits. Dans le domaine agricole, des restrictions d'épandages seront prescrites en cas de dépassement du seuil d'alerte "particules". On peut relever aussi le rappel de l'interdiction de brûlage des déchets verts et des déchets de chantier. Voilà des mesures concrètes prescrites par le PPA régional en cours d'élaboration. Mais pour limiter ces émissions, il s'agit de revoir nos modes de vie, notamment nos modes de déplacement. Ce n'est qu'avec d'ambitieuses politiques publiques des déplacements que l'on pourra diminuer la place de la voiture dans nos grandes agglomérations. Il faudra aussi songer à revoir la part des moteurs diesel dans le parc automobile français.

Les associations de défense de l'environnement ont été associées à l'écriture du PPA, mais sa nouvelle forme régionale a conduit l'administration à organiser les groupes de travail à l'échelle de toute la région. Les réunions de travail se sont tenues à Lille, ce qui a eu pour effet d'éloigner les associations locales de la concertation régionale car on ne peut pas toujours se déplacer à Lille et libérer du temps dans un cadre purement bénévole. Autrefois la concertation se menait au niveau des territoires locaux, on peut regretter ce changement dans le mode de gouvernance. Espérons toutefois qu'un PPA réellement ambitieux sera rapidement validé par le Préfet de région. Il en va de la santé publique.

N.F.

N'est pas CVE qui veut !

Notre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) a bien failli perdre son label et redevenir un vulgaire incinérateur d'ordure ménagère. La faute à un rendement qui dépasse à peine le seuil fatidique des 60 % de performance énergétique, avec 61 % de rendement pour l'année 2009. Ouf, on a eu chaud !



Incidents : la centrale nucléaire de Gravelines en pôle-position

Record annuel d'ores et déjà battu. Le quatrième trimestre 2012 n'était pas encore entamé que la centrale nucléaire de Gravelines battait un record auquel EDF aurait volontiers renoncé: celui des incidents. 13 à l'époque, de niveau 1, venant s'ajouter aux 37 "écarts" enregistrés lors du même laps de temps. Voilà qui faisait donc un compte rond de 50 "événements"...

Révélee lors de la Commission Locale d'Information (CLI plénière) du 28 septembre, l'information, comme on dit, interpelle tout un chacun. Elle a suscité bien sûr de la part du nouveau directeur de la centrale, des représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de... l'Adelfa des commentaires divergents, comme l'on peut s'en douter. Pour l'exploitant: en somme il n'y a pas le feu au lac. En effet, expose M. Assice, aucun des incidents n'a eu, selon la formule consacrée, de conséquences sur la santé et la sécurité du personnel et de la population. Leur survenue serait en partie liée au fait qu'en 2012, le CNPE aura connu beaucoup d'opérations de maintenance consécutives aux visites décennales et à la mise en application des Évaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) ordonnées dans la foulée de la catastrophe de Fukushima. Le directeur admet toutefois qu'il convient de redresser la barre. D'où la mise en application à terme rapproché d'un énième plan d'action anti-incidents et un renforcement de la surveillance des installations.

Ces incidents de niveau 1 sont essentiellement dus à des non-respects de prescriptions permanentes, à des risques de non tenue au séisme ou à des indisponibilités de matériels (diesels de secours, alarmes incendie, systèmes de ventilation de secours ou d'injection de sécurité en cas d'accident grave). EDF cherche à nous rassurer en mettant en avant qu'il n'est rien arrivé en terme de conséquences réelles, mais ces écarts – lorsqu'ils surviennent en phase d'accident – peuvent avoir de graves répercussions et sont toujours le signe d'une vigilance relâchée. C'est un peu

comme si nous prenions des libertés avec le code de la route, de reconnaître par exemple que l'on a brûlé un feu rouge, mais d'arguer que cette fois-ci il n'est pas survenu d'accident! Ce n'est pas faux, mais le risque potentiel de causer un accident était alors très élevé... Dans le domaine du nucléaire, dès que l'on "sort des clous", cela peut entraîner des conséquences incalculables.

Qui plus est, les incidents "radioprotection" doivent également nous interpeller. Ainsi, lorsque des salariés prennent des doses de radioactivité – même si elles sont faibles et réputées sans danger immédiat pour la santé – c'est là encore un révélateur de dérives vis-à-vis des règles d'exploitation, liées à un manque de rigueur, ou encore un manque d'encadrement surtout concernant des "primo intervenants" toujours plus nombreux, c'est-à-dire des agents qui ne sont pas totalement rompus aux bonnes pratiques que nécessite le secteur de la maintenance nucléaire. Récemment des agents du CNPE de Gravelines ont bien été faiblement contaminés même si ce ne sont ici que des faibles doses censées être rapidement éliminées par l'organisme. Quid des conséquences à long terme sur leur santé?

Cette recrudescence d'événements de niveau 1 doit nous alerter. Il n'y a pas que le vieillissement des installations qui pose la question de la sortie du nucléaire en France, mais aussi la diminution – reconnue par EDF - des compétences internes et des prestataires du fait du recours grandissant aux primo intervenants et de la difficulté à renouveler les compétences sur certains métiers.

N.F.

Coup de froid chez Aquanord

L'information n'a pas été claironnée sur tous les toits de Gravelines et d'ailleurs: la ferme aquacole Aquanord a vu ces derniers temps ses difficultés existentielles aggravées par l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la centrale nucléaire qui la jouxte de lui assurer une fourniture d'eaux chaudes à température constante. En cause les arrêts programmés ou non de réacteurs pour cause de visite décennale, contrôles post-Fukushima, incidents, etc. Résultats: faute de calories suffisantes, suite à des variations brutales de température mal contrôlée, des centaines de jeunes poissons d'élevage, d'alevins sont passées de vie à trépas. Une perte sèche pour les finances de la ferme déjà guère florissantes.

Mais alors si EDF ne réussit pas à faire face à ses obligations contractuelles envers cette modeste entreprise, qu'en sera-t-il lorsqu'il lui faudra alimenter en eaux chaudes l'unité de regazéification du GNL arrivant à - 162° au terminal méthanier? De beaux débats en perspective entre EDF électricité et EDF gaz!



La GAZette du terminal méthanier

Quelque temps après son passage mémorable à la centrale nucléaire de Gravelines où, assisté par le président de l'époque, il était venu regonfler les troupes d'EDF-Electricité traumatisées par Fukushima, Henri Proglio est venu début octobre au Clipon en patron d'EDF-Gaz cette fois vanter les charmes du terminal méthanier. Un an après le démarrage du chantier, il a posé la "première" pierre (sic!) du futur mausolée de béton qui sera livré à nos enfants. Mieux vaut tard que jamais, n'est-ce pas, lorsqu'il s'agit de médiatiser notre 14^e site Seveso en gestation, un chantier de plus d'1 milliard d'euros pour un bénéfice final d'une grosse cinquantaine d'emplois. De bien mauvais esprits, ronchons et grincheux, avaient relevé voici peu dans les gazettes qui peinent parfois à différencier information et propagande, qu'en France le prix du gaz a augmenté de 31,2 % entre 2008 et 2012. Une paille!

Au prix où vont le terminal méthanier et le gazoduc qui en est l'extension, tout laisse à penser que "les chers abonnés" n'ont pas fini de mettre la main au porte-monnaie devant la

hausse vertigineuse du prix d'une énergie que l'on prétendait naguère la moins onéreuse. C'est un peu l'histoire chère à l'humoriste Alphonse Allais qui préconisait de construire les villes à la campagne, histoire de se prémunir des nuisances urbaines. Chacun le sait: l'aménagement en cours, du terminal méthanier est en train d'amputer notre littoral d'un accès à la mer et donc d'une part non négligeable, à la belle saison en particulier, des possibilités pour la population de s'offrir des plaisirs balnéaires. Qu'à cela ne tienne! Au titre des compensations permettant sans coup férir de faire passer la pilule, les promoteurs de ce futur équipement qui n'avait suscité ailleurs aucune envie ont eu l'idée, comme toujours géniale, de financer la réalisation... d'une plage en pleine ville. À vol de sterne, ce sera à la ferme Galamé à Loon-Plage, à 6 km du bord de mer. Une aubaine pour la municipalité consentante qui se voit offrir de surcroît en prime une maison de l'environnement. Un marché de dupes pour les citoyens, les vrais financeurs, qui estiment, non sans raison, qu'on les prend pour des zozos!

J.S.

Les transports de matières dangereuses : préoccupants !

Les transports de matières dangereuses (TMD) par routes, canalisations, fluviaux ou maritimes constituent en quelque sorte des Seveso ambulants. Pour mémoire, on rappellera que l'explosion d'un camion-citerne chargé de polyéthylène survenue voici plusieurs décennies en Espagne en bordure du terrain de camping de Los Alfaquès, causa la mort de quelque 260 personnes! Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Adelfa s'en inquiète dans une région où le trafic de TMD par la route, trafic généré en particulier par le port, les industries à risques et les autoroutes internationales, est très important. Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) à Lille s'en préoccupe également et il a invité récemment des associations du littoral, l'Adelfa, l'Adeca et le Mnle, à une rencontre afin de recueillir leur avis sur la question et tout en leur demandant de définir des priorités en matière de sécurisation de ce mode de transport. Pour sa part, l'Adelfa a souhaité la prise en considération de trois suggestions :

- comme cela est arrivé à plusieurs reprises,

- en cas d'accident ou d'incident sur l'autoroute A 16, assurant la liaison entre l'Europe du Nord et du tunnel sous la Manche, la circulation est déviée sans disposition particulière vers des itinéraires en zone urbaine où les TMD ne sont pas les bienvenus. Proposition est donc faite que ces itinéraires de substitution soient clairement identifiés et balisés par une signalétique forte.
- circulant le plus souvent à flux tendus et selon des horaires bien définis, les TMD doivent pouvoir trouver si nécessaire (lorsqu'ils arrivent par exemple à destination hors d'heures) des stationnements de proximité acceptables en terme de sécurité pour les populations riveraines. L'improvisation et le laisser-faire en la matière ne sont pas acceptables.
- afin de favoriser une culture du risque chez les habitants régulièrement exposés aux dangers générés par les TMD, proposition est faite de mettre en place des actions de sensibilisation en particulier dans les établissements scolaires. L'objectif est en effet d'inculquer des comportements responsables en cas d'accidents impliquant des TMD.



Sale temps pour les OGM

C'est l'autre volet (avec les élevages industriels) des aléas actuels de l'agriculture intensive: les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

Fin septembre la presse a lancé une bombe en rendant publique une expérimentation faite par une équipe de chercheurs de l'Université de Caen. Nourris pendant 2 ans de maïs génétiquement modifié breveté Monsanto, des rats présentent des tumeurs, souffrent de lourdes pathologies; certains sont même morts avant la fin de cette étude-test.

Stupeur parmi la population qui voit ses craintes ravivées quant à l'usage qui est fait pour l'alimentation de ces plantes trafiquées.

Réactions vives et immédiates des pro-OGM qui, criant à la manipulation, volent au secours de la multinationale qu'ils voient injustement mise en cause.

Le débat se trouve relancé. D'aucuns qui se satisfaisaient d'expérimentations sur trois mois prétendent aujourd'hui sans rire que deux ans de test, ce n'est pas assez!

Ils en oublient bien sûr que l'innocuité des OGM pour les consommateurs ingurgitant à la fois la plante et l'insecticide qu'elle produit du fait de ces manipulations est encore loin d'être prouvée. Entre les intérêts industriels et la santé, notre choix est fait. Plus que jamais le principe de précaution se doit d'être appliqué.

Elevages industriels

Épandages en excès, santé menacée

Horreur! Stupeur! Le 10 mai 2011, lors d'une réunion du Conseil de Développement de la Communauté Urbaine consacrée à la problématique: "quelle agriculture pour le Dunkerquois?", le représentant de la Chambre d'Agriculture sortit de sa poche un article de "la France Agricole" n°3380 témoignant des bienfaits des nitrates. Selon certains médecins, ceux-ci, énonçait-il, "présenteraient de nombreux bénéfices pour la santé."

Voilà bien le type d'information fleurant bon... la désinformation, pour ne pas dire la manipulation. En effet tout un chacun sait, par exemple, que pour pouvoir être distribuée l'eau potable doit avoir une teneur en nitrates inférieure à 50 mg/l et même moitié moins quand elle alimente les nourrissons et les femmes enceintes.

Soucieux du bien-être de la population, l'intervenant, bien au fait du sujet, ne pouvait ignorer qu'à maintes reprises la Commission Européenne avait mis en garde la France contre le laxisme dont elle fait montre à l'égard des pollutions affectant "les zones vulnérables", pollutions imputables aux nitrates d'origine agricole. Que tout aussi fréquem-

ment la justice européenne l'a sanctionnée. Les algues vertes tueuses en Bretagne attestent qu'excès de nitrates et bonne santé ne font assurément pas bon ménage. Veillons à ce que la Flandre ne devienne pas la pâle copie de la Bretagne.



DOUX: dur, dur, dur!

Le naufrage de DOUX, l'hyperindustriel breton de la volaille, destructeur des marchés locaux, régionaux comme ceux des pays pauvres, devrait inciter nos éleveurs aux dents longues à faire montre de circonspection avant de se lancer dans l'aventure de la malbouffe.

L'élevage, comme l'activité agricole dans son ensemble, se doit de privilégier les intérêts du consommateur et bien sûr du producteur plutôt que la productivité sans scrupule.

Élevages industriels : pire qu'en Bretagne ?

Comme le plus souvent, l'information publiée en catimini dans les annonces légales des quotidiens régionaux n'aura pas été captée par le grand public. Et peu nombreux auront été vraisemblablement ceux qui iront consigner leurs observations sur les registres ouverts en sous-préfecture de Dunkerque. Moyennant quoi, le projet soumis à consultation passera comme lettre à la poste. Et pourtant... Et pourtant en effet, il s'agit dans le mois qui suit le 17 octobre de donner son avis sur le plan régional de l'agriculture durable du Nord Pas-de-Calais, lequel plan sera en vigueur ensuite pendant 7 ans. Peut-être vous direz-vous que c'est l'affaire des ruraux. Eh bien détrompez-vous : le projet concerne toute la Flandre, qu'elle soit inté-

rieure ou maritime. Pourquoi? Parce que l'on assiste actuellement dans notre région agricole à une offensive en règle des tenants de l'élevage industriel dans l'indifférence ou avec la complicité de nos hautes autorités, et que, si l'on ne réagit pas, la Flandre, littoral compris, deviendra comme la Bretagne, à coups d'épandages sans retenue sur les champs de lisiers et de fientes, la terre d'élection des nitrates et autres polluants des eaux de surface, algues vertes en prime. L'enjeu est de taille et c'est bien pourquoi l'Adelfa et ses associations ont décidé de publier un dossier sur la question, non pas pour dresser éleveurs, ruraux et urbains les uns contre les autres, mais afin qu'il soit fait barrage à ces atteintes à un environnement et à une agriculture qui soient vraiment durables.

Problématique : la surabondance des élevages intensifs de porcs et de poules en Flandre

Bien que faisant partie des petites régions agricoles, la Flandre intérieure concentre 46 % des élevages porcins (63 400 animaux) et 25 % des élevages avicoles (2 365 000 volailles) de la région Nord Pas-de-Calais (source Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Dans notre région d'habitat diffus, de moins en moins de terrains pourront être susceptibles de supporter de telles demandes d'exploitation, par rapport aux obligations de la législation. Ces créations accélérées d'élevages intensifs s'expliquent, en partie, par la nécessité pour les éleveurs de porcs de mettre leur élevage aux normes européennes pour le 1^{er} janvier 2013, selon la directive européenne de 2008. Avec cette obligation, certains éleveurs souhaitent en profiter pour regrouper mais surtout agrandir leur cheptel. Un décret a été pris en janvier 2011 pour simplifier les procédures de regroupement et de modernisation de ces élevages. Nous voyons donc "fleurir" dans notre secteur une multitude de porcheries intensives sur les communes d'Arnèke (2), Flêtre, Hondschoote (2), Houtkerque, Socx, Wormhout (2), Zegerscappel et diverses autres demandes dont certaines n'ont pas abouti. Les poulaillers, de capacité inférieure à 30 001 animaux équivalents, sont d'implantation plus discrète car une simple déclaration suffit. Les normes et les contraintes pour la protection des animaux sont le fruit de directives

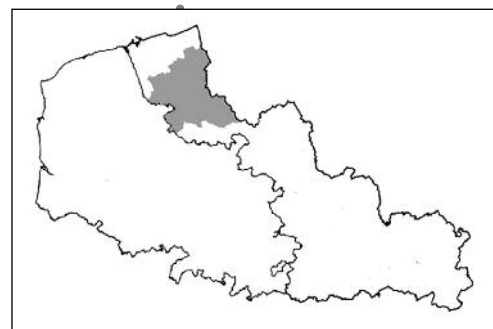
européennes, il est donc faux de dire qu'elles sont plus sévères en France qu'ailleurs en Europe. Elles ont été établies pour le bon fonctionnement de l'organisation du marché commun des porcs et des produits dérivés, afin d'en supprimer les différences pouvant fausser les conditions de concurrence. En 2010, a été établie une note du Ministère de l'écologie, relative aux délais d'instruction et de recours pour les dossiers des installations d'élevage. Bien qu'il soit souhaitable que des délais soient fixés pour obtenir une réponse de l'administration à une requête, cela a raccourci considérablement le temps nécessaire à l'étude de demandes aussi importantes, complexes et volumineuses. Ces dernières transitant dans divers services et administrations, le recoupement des informations d'un même dossier n'est pas toujours facile à faire. De plus, les personnels, de prime abord fort peu nombreux vis-à-vis du nombre de demandes à traiter actuellement, ne connaissent pas forcément aussi bien le terrain que les associations locales. En février 2012, une note du Ministère de l'écologie rappelle les textes en vigueur simplifiant les procédures d'instructions des dossiers d'installations classées d'élevage. On y relève que le guide d'appréciation des changements notables en installations classées d'élevage soumis au régime de l'autorisation est le fruit d'un travail de concertation avec les organisations professionnelles agricoles. Les associa-



tions de protection de l'environnement ne sont pas conviées à ces "réflexions". Dans nombre de dossiers, le degré de précisions fournies ne correspond pas à celui nécessaire à une prise de décision permettant de justifier le bien fondé de ces projets. Les inexactitudes, omissions et insuffisances ont pour effet de nuire aux objectifs de protection de l'environnement. Notre action contre cette problématique commence toujours par une demande d'aide de la part d'habitants très inquiets par un projet agricole intensif, non loin de chez eux. Nous contrôlons, avec le plus de rigueur possible, les dossiers présentés. Notre intervention est également liée à l'implication de la population locale. Nous avertissons tous les acteurs concernés des différentes erreurs que nous rencontrons par rapport à la législation et la réalité concrète du terrain. Dans ces mêmes demandes sont indiqués les plans d'épandages. Très souvent, nous y trouvons des redondances. Il est regrettable qu'il ne soit pas possible de suivre les plans d'épandages effectués par les exploitants. Par souci de transparence, il serait souhaitable

qu'ils soient mis immédiatement à disposition de tous sur un site Internet. Le travail de l'association est effectué grâce à nos différents partenaires, qui nous soutiennent, nous informent et nous conseillent, comme l'ADELFA et ses associations membres, le Président de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser, certains élus locaux et bien sûr tous nos adhérents. La taille des exploitations, les modes de culture et d'élevage, si nous n'y prenons pas garde, menacent à plus ou moins long terme notre santé et notre environnement. Les exploitants agricoles sont les premiers exposés. Pour les projets d'élevage, une réglementation existe, elle doit être respectée. Il reste à la faire évoluer en fonction des conséquences qu'impliquent certaines pratiques qui s'apparentent davantage à une industrialisation à outrance, qu'à un développement raisonné et positif de notre agriculture.

DECAVI



En gris : La Flandre intérieure avec 46 % des élevages porcins et 25 % des élevages avicoles de la région Nord-Pas-de-Calais

Porcheries et poulaillers intensifs : les projets fleurissent, l'environnement flétrit

Aujourd'hui Heuringhem, Wormhout, Hondshoote, Arnèke, Hazebrouck, Flêtre... Et demain ?

À l'heure où la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) fait les yeux doux aux organes décideurs, les citoyens et associations de défense de l'environnement de Flandre ne peuvent pas rester les bras croisés. La poussée et l'acceptation des projets de création et d'extension de porcheries et poulaillers intensifs ne peuvent qu'accroître les problèmes environnementaux. À commencer par la santé des populations, leur cadre de vie et la qualité de l'eau. Avec des seuils élevés de contaminants, nos milieux hydrauliques superficiels sont déjà classés en qualité médiocre voire très mauvaise. La bonne qualité des eaux demandée par l'Union Européenne semble, pour le territoire, illusoire. La cause numéro un ? Les épandages de lisiers et de fientes. Véritables polluants liquides, les matières organiques rejoignent rapidement les cours d'eau sans être assimilées par les cultures. D'autant plus que les moyens mis en place ou les périodes de transmission au sol conduisent ces matières directement dans l'environnement. Les conséquences sont désastreuses pour la biodiversité : eutrophisation de l'eau conduisant à une banalisation de la flore dominée par quelques espèces agressives, diminution des populations d'insectes aquatiques et terrestres vivant sur les fleurs, diminution des chaînes alimentaires qui en dépendent... Cercle vicieux : La remise à un bon état écolo-

gique peut prendre des années. La pollution de nos eaux et ses répercussions sur les écosystèmes ne doivent pas nous faire oublier de préciser les problèmes collatéraux : pollutions des eaux marines, et difficulté et coûts croissants pour les Belges d'épurer leurs eaux pour leur consommation domestique. Une première solution : Demander aux institutions, SATEGE notamment, de communiquer les données relatives aux plans d'épandages. Cette non-communication aux associations et citoyens peut nous amener à nous poser des questions sur l'efficacité, voire la réalisation de ce suivi. Si la qualité de l'eau reste à nos yeux l'un des critères majeurs pour la non-acceptation de ces projets intensifs, d'autres incidences attirent notre attention : pollution de l'air à la sortie des aérations des bâtiments ; au niveau touristique : la dégradation du paysage et par endroits la diminution des emplois du fait de la concentration de ces activités ; mal-être des animaux ; odeurs néfastes des bâtiments et lors des épandages... L'enfermement du monde agricole dans un système productiviste de surexploitation est une voie sans issue. Des solutions durables existent (notamment élevage sur paille produisant du fumier moins nocif que le lisier), aux citoyens maintenant de faire-valoir ce qu'ils veulent dans leurs assiettes ! Et à nos élus et représentants de l'État de faire les bons choix !

Communiqué de presse : Adelfa - DECAVI - Houtland Nature



Dunkerque Port : Gouvernance ?

• **La notion de gouvernance dans les ports est apparue avec la réforme de juillet 2008. Tout comme le développement durable comme objectif majeur dans l'activité portuaire. Appelés à rejoindre des instances de gouvernance du GPMD, le Conseil de développement et le Groupe technique du PA2D, les représentants de l'ADELFA - et par là, les associations fédérées - vont toutefois de surprises en surprises.**

• Ainsi en va-t-il du PA2D du GPMD

• Lancée en juin 2009, la démarche d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du GPMD devait se dérouler sur deux ans. Elle n'en est qu'à la deuxième phase (Enjeux après Diagnostic) sur cinq prévues pour aboutir au document PA2D. Aussi la démarche s'accélère depuis avril 2012 pour être terminée début 2013. Là n'est pas le problème. Le problème tient au manque de concertation et à la disparition de toute référence à la gouvernance. Et le "hic", c'est que cette démarche est déjà présentée, ici et ailleurs, comme exemplaire en développement durable. À côté d'autres...

• Ainsi en va-t-il d'Innovations Ville-Port

• Dans un document publié en septembre 2011 par la FNAU, avec l'aide de l'AIVP(1), on découvre qu'une innovation dunkerquoise est "la conception concertée et durable d'un terminal méthanier"!? Faut-il rappeler que les informations touchant à l'environnement (au sens large) à propos de cette implantation, une fois décidée par EDF, ont dû être réclamées par l'ADELFA? (voir GDS n°35 et 36). Et qu'elles sont sous l'égide de l'État (le sous-préfet) et qu'elles continuent à être distillées avec parcimonie?

• On apprend aussi qu'une autre innovation tient à la convention signée entre la CUD et le GPMD, en octobre 2010. « Remarquable car elle porte sur la plupart des thèmes de coopération Ville-Port et inclut des appuis financiers au Port basés sur des critères de développement local ». Faut-il rappeler qu'aucune information n'est donnée sur ces critères de développement local ou - plus déroutant - sur ce que met en œuvre cette convention et sur des projets?

• La gouvernance? Le document nous dit: « La gouvernance des places portuaires françaises constitue actuellement un enjeu déterminant pour leur développement, leur performance et la qualité et efficacité des projets. Le développement d'un port ne peut plus se concevoir au niveau d'un acteur isolé, aussi puissant soit-il ».⁽¹⁾

• Sans doute, les associations, la Société civile, n'ont-elles pas toutes les informations concernant la gouvernance telle que comprise par Dunkerque Port. Les quelques échanges à propos du PA2D ne débordent jamais du cadre du territoire (institutionnel) dunkerquois. Quel sera le rôle du Pôle métropolitain Côte d'Opale qui a déjà pour champ d'activité défini "Le devenir des ports"? Ce Pôle remplacera le SMCO (Syndicat Mixte Côte d'Opale). Quelles pourraient être les relations, autres que concurrentielles, avec d'autres ports français ou de la Rangée Nord (par exemple) dans une optique de développement durable? Et prosaïquement: Qu'en est-il de l'information et de la concertation avec les habitants?

• Peut-être sont-elles les seules à établir un lien entre gouvernance et développement durable. On se demande bien pourquoi...

E.G.

(1) Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, Association Internationale Ville et Port. Document à éplucher (voir Le Havre ou Rotterdam par exemple) sur <http://www.aivp.org/wp-content/uploads/2012/03/fnau.pdf>

En mer, Natura 2000 prend l'eau

• Il y a eu, le 8 juin 2010, l'instauration d'un Comité de pilotage des 2 sites Natura 2000 en mer Bancs de Flandre par la publication d'un arrêté préfectoral. Puis, le 6 juin 2011, l'installation de ce COPIL. Puis, plus d'un an après, une réunion le 4 octobre 2012 pour annoncer que les diagnostics préliminaires étaient en cours.

• Il y a eu, le 7 janvier 2010, la désignation par arrêté ministériel de la Zone de Protection Spéciale "Oiseaux". Puis, le 18 novembre 2011, la désignation officielle du Site d'Importance Communautaire "Habitats" par la Commission européenne. Puis plus rien.



Interrogée sur ce dernier point, en avril 2012, la sous-préfecture répond : « On n'a pas encore tranché entre les 4 propositions formulées en direction de la Commission européenne. On a pris du retard sur la Belgique en continuité littorale avec notre secteur. Toutefois, en termes de protection [en zones Natura], peut être acté le suivi des mammifères marins avec OCEAMM et le GON ». De son côté, le Port indique que « pour mesurer l'éventuel impact des dragages et clapages [dépôts en mer] sur les habitats et espèces, des études seront lancées prochainement pour évaluer cet impact et dépasser le stade des propositions ».

Le Collectif Sauvons le Clipon avait sollicité la députée européenne EELV Sandrine Bélier pour poser une question écrite à la Commission européenne. Voici sa réponse⁽¹⁾, en date du 4 mai 2012 : « La Commission a connaissance du projet de terminal méthanier à Dunkerque. Si le clapage en mer des sédiments lié au projet est susceptible d'avoir un impact significatif sur les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du SIC FR3102002 et/ou sur les espèces d'oiseaux qui ont justifié la désignation de la Zone de Protection Spéciale (FR3112006), celui-ci doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur les sites Natura 2000 concernés, conformément à l'article 6.3 de la

directive 92/43/CEE ("directive Habitats"). Si, en l'absence de solution alternative, le projet est réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur malgré une évaluation négative de son impact sur les sites Natura 2000, les autorités françaises sont tenues de mettre en place des mesures compensatoires. À ce jour, la Commission n'a pas été informée de telles mesures. »

Il semblerait donc que, pour les Bacs de Flandre, on attende des mesures compensatoires au-delà de propositions. Mais à propos de quoi? Les études d'incidence liées au projet de terminal méthanier ont été faites et des mesures compensatoires ont été définies (mais la Commission européenne n'en a pas connaissance). Ou alors, il est aussi question des dragages et clapages d'entretien du Port. Mais l'autorisation préfectorale a été renouvelée le 15 mars 2012, pour 10 ans, en doublant les volumes annuels possibles.

Toujours est-il que les deux sites sont désignés depuis janvier 2010 (date de la transmission à la Commission européenne pour le SIC), que le COPIL est formé depuis deux ans, et que rien ne se passe. Hormis des études. Hormis des clapages en zones Natura 2000, sans diagnostic initial.

E.G.

(1) E-003233/2012. Réponse donnée par M. Potocnik au nom de la Commission

Alerte aux nitrates et leurs conséquences en mer du Nord

Le Delta de l'Aa et l'Yser avec leurs teneurs en nitrates les plus élevées du bassin posent problème de risque de non atteinte du bon état écologique des eaux marines repoussé en 2021.

Le travail réalisé par la DREAL (Mme Marie-Agnès Godin) suite à la 5e campagne de surveillance des nitrates dans le bassin Artois-Picardie, indique des teneurs toujours très élevées dans les eaux superficielles de la quatrième section des waterings à savoir dans la Basse Colme à Hoymille (47,70 mg/l) et de l'Yser (47 mg/l). Ces valeurs dépassent le seuil de 16,2 mg/l proposé par les services de l'État dans les eaux superficielles (cours d'eau) du bassin Artois-Picardie pour limiter le risque d'eutrophisation en mer.

Le bilan de santé OSPAR 2010 confirme que l'enrichissement en nutriments d'origine anthropique des eaux marines est à l'origine des problèmes d'eutrophisation. L'eutrophisation demeure bien présente dans les eaux côtières de la Région Nord Pas-de-

Calais et se manifeste par des blooms phytoplanctoniques à *Phaeocystis* : l'objectif de réduction de 50 % a été atteint pour le phosphore mais pas pour l'azote. Il en ressort une augmentation du ratio N/P, la diminution des phosphates étant effective, c'est effectivement l'azote qui demeure l'élément déterminant des risques d'eutrophisation des eaux littorales.

L'origine de cette pollution azotée est bien connue, il s'agit de :

- l'assainissement collectif de type urbain (dénitrification, déphosphatation),
- l'assainissement individuel ou autonome (SPANC),
- les activités industrielles (process, retombées atmosphériques),
- les exploitations agricoles (drainage, problème de tassement des sols, fertilisants et actions d'épandage),
- les élevages industriels (épandage et maîtrise des eaux),
- sans oublier l'usage des engrais par les particuliers.

M.M.



Le cargo accidenté MSC Flaminia est passé par le Détroit du Pas-de-Calais début septembre 2012



© Havariekommando

Le porte-conteneurs de 300 m de long a subi une explosion et un incendie le 14 juillet au large de la Bretagne. Deux marins sont morts et trois autres sont blessés. Le navire, qui devait toucher Le Havre puis Anvers, transportait des déchets toxiques destinés à être traités en France, à Saint-Vulbas dans l'Ain (en étant transportés par camions).

Le convoi sous haute surveillance est arrivé le 9 septembre à Wilhemshaven, près de Hambourg en Allemagne du Nord. Il restait une grosse moitié des 2 876 conteneurs qu'il transportait. Pendant plusieurs semaines, s'est posée la question d'un port-refuge.

La France et la Grande Bretagne, qui l'ont élue, ont été depuis épinglées par des députés européens.

S'est aussi posée la question du risque de pollution pour 151 conteneurs à bord. En effet ni l'armateur ni l'affrèteur n'étaient en mesure de préciser la nature des déchets transportés.

« Chaque conteneur est un mystère et expose précisément la vie des marins et des hommes diligents pour un sauvetage éventuel. À 48 heures près, on assistait dans le port de débarquement à une catastrophe industrielle majeure! » déclarait Jacky Bonnemains de l'ONG Robin des Bois. Cette association et WWF Allemagne ont pu finalement rendre publiques des informations sur les produits transportés. Dont 40 tonnes de PCB (pyralène) qui ont brûlé, des solvants inflammables et du nitrométhane, potentiellement explosif. Leur liste est parue un mois et demi après l'accident. Un accident, un convoi exceptionnel... Mais combien de transports maritimes sont ordinairement dans ce cas? Selon les données officielles, 30 % des navires transitant dans le Détroit effectuent des Transports des Matières Dangereuses, des TMD...

E.G.

Prévoir l'impensable ?

Bref retour sur les assises nationales des risques

Les échanges ont duré toute la journée, le 11 octobre à Douai. C'est dire que c'est mission impossible de rendre compte dans le détail des "assises nationales des risques technologiques". Au nombre des participants à ce rendez-vous bisannuel, quatre membres de l'ADELFA, ambassadeurs à leur niveau d'une région littorale abritant la plus grande centrale nucléaire d'Europe et bientôt 14 sites Seveso, incontestablement un haut lieu des risques technologiques. C'est une réalité avec laquelle chacun vit, mais qui, après AZF ou Fukushima, ne doit absolument pas être banalisée.

Qu'a-t-on appris entre autres à Douai? Tout d'abord, pour reprendre les propos de Philippe Lagadec, ce spécialiste de la crise, que « la question du risque et de nos vulnérabilités semble de plus en plus nous échapper. Comme Fukushima l'a démontré, il faut désormais s'attendre à être surpris. Naguère

les catastrophes industrielles s'arrêtaient aux postes des usines, désormais leurs effets dépassent les frontières (Tchernobyl) et impactent pour des décennies des régions entières. » Or, dit l'expert, « il convient de ne pas s'arrêter seulement aux facteurs mécaniques des risques, mais de prendre en compte aussi ceux organisationnels humains et sociaux. Un syndicaliste insista dans ce contexte sur les risques qu'engendre un recours démesuré à la sous-traitance... »

Directeur de l'IRSN, l'outil technique de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, Jacques Repussard estime qu'un réacteur se doit de « produire autant de sécurité que d'électricité ». Et d'illustrer son propos en pointant du doigt la problématique cohabitation entre une centrale nucléaire et un ...terminal méthanier. Du point de vue de l'ADELFA, l'exemple était bien choisi...

J.S.



La CLCV : 50 années d'actions tout terrain

Le samedi 24 novembre, la CLCV – entendez Consommation Logement Cadre de Vie – fêtera au siège de son association locale un demi-siècle d'existence.

Le rendez-vous est fixé à 10 h au local situé rue Pierre Loti, centre commercial Saint-Jacques à Grande-Synthe, à tous les militants actifs, anciens militants, sympathisants, amis qui ont pu apprécier l'action de l'association particulièrement active dans tout l'ouest de l'agglomération.

La CLCV ne s'est pas toujours appelée ainsi. Les plus anciens de ses membres ont com-

mencé à militer au sein de l'Association Populaire Familiale (APF), devenue en 1962 Confédération Syndicale du Cadre de Vie (CSCV) et enfin CLCV.

Marie-Paule, la dynamique présidente qui est aussi vice-présidente de l'ADELFA, invite les personnes ayant pris part aux activités de l'association à se faire connaître, également à alerter celles qu'elles ont pu connaître en tant qu'adhérentes. Elle recherche également des documents, articles de presse, photos se rapportant aux actions menées par l'association.



Plan de circulation "Cœur d'agglo"

Pour se battre depuis longtemps à propos des transports collectifs dans l'agglomération dunkerquoise, la CLCV Grande-Synthe réagit : Ce plan de circulation ne réduit que partiellement la pollution due aux voitures (dont les "diesels") et les bouchons aux heures de pointe.

Les habitants de l'agglomération utilisant les transports en commun, par choix ou par nécessité, sont pénalisés financièrement : un ticket de bus = 1,30 € ! Alors que des automobilistes (souvent seuls dans leur véhicule)

qui arrivent quasiment en centre ville de Dunkerque bénéficient d'un stationnement et d'une navette gratuite.

Bien sûr, cela a le mérite d'exister. Mais on a l'impression d'un saupoudrage de mesures toutes relatives. La desserte des villes périphériques est toujours insuffisante ! À quand une réflexion à l'écoute des habitants et des actions globales sur l'ensemble de l'agglo ? La CLCV Grande-Synthe avait déposé des revendications et des propositions lors de l'élaboration du PDU de la CUD. C'était avant l'année 2000...



Le Troc aux livres

QUI ? Enfants et adultes
QUOI ? Dépôt de livres, revues et BD (maximum 5) du 12 au 23 novembre 2012
OÙ ? A la maison de l'environnement de Dunkerque*
ET ? Revenir y choisir des livres le samedi 24 novembre de 10 à 18h



Le samedi 24 novembre 2012
Échanger des livres pour éviter le gaspillage et produire moins de déchets



* Maison de l'Environnement
106 avenue du Casino 59240
DUNKERQUE
Tél. : 03 28 20 30 40
Ouvert du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-18h



Tarification de l'eau : économies et prix modulés, mais...



Sur fond de crise et de chômage, le pourcentage des précaires en France ne cesse de croître. Selon les statistiques officielles, ils constituent en effet actuellement 14,1 % de la population.

La précarité touche d'évidence notre littoral de manière encore plus prégnante puisque le taux de chômage y est supérieur de 2 points (12,5 % environ) à la moyenne nationale. Il ne faut pas s'étonner dès lors que des individus, des ménages éprouvent les pires difficultés à régler des factures de produits aussi basiques que l'énergie et l'eau.

Certes s'agissant de l'eau par exemple, via les CCAS, les collectivités ont mis en place des systèmes d'aides en faveur de leurs administrés les plus défavorisés. Mais en mettant aussi l'accent sur des usages, des pratiques plus économes du précieux liquide, en instaurant une tarification progressive en fonction de la composition et des revenus des familles, elles peuvent encore faire davantage.

En pointe

Cette démarche pionnière, la Communauté Urbaine de Dunkerque vient de la mettre en pratique. Depuis le 1^{er} octobre, elle a instauré la tarification dite "éco-solidaire".

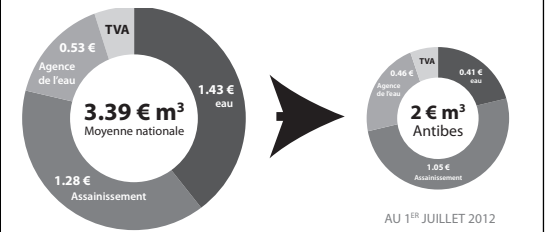
De quoi s'agit-il ?

- Premier principe, **l'eau vitale, dite "essentielle"**, celle dont on a besoin quotidiennement pour l'hygiène et l'alimentation, baisse pour tout le monde de 20 %, et même de 70 % pour les titulaires de la couverture maladie universelle (CMU), soit les personnes disposant de faibles ressources. Ainsi sur la base de 75 m³ de consommation annuelle, au lieu de payer comme actuellement 1,01 € le m³, le tarif, c'est 0,83 €, voire 0,32 si vous êtes assujettis à la CMU (environ 10 % des 86.000 foyers du Dunkerquois)

- Pour **l'eau dite "utile"**, soit au-delà de 75 m³ et jusqu'à 200 m³ de consommation annuelle, le prix est relevé à 1,53 € le m³.
- Enfin pour **l'eau de "confort"**, celle que vous utilisez pour remplir une piscine, arroser votre jardin, etc., logiquement l'addition sera plus corsée, puisque pour ce qui dépasse les 200 m³, vous paierez 2,04 € le m³.

Antibes : l'eau la moins chère

DÉCOMPOSITION DU PRIX D'EAU POUR LA FACTURE 120 M³



Antibes : le prix de l'eau englobe le coût de l'assainissement (Part importante de la tarification). Pas à Dunkerque...

Economies en vue

Progressive donc, cette tarification new-look a aussi pour but avoué d'inciter les consommateurs à économiser ce bien précieux qu'est l'eau potable. Ce qui d'ailleurs – on le notera au passage – ne peut qu'avoir des incidences positives sur le montant de la facture à régler. C'est dire que l'expression "tarification éco-solidaire" se justifie donc pleinement. À noter que les entreprises dont la consommation d'eau potable est fonction de divers paramètres : taille, process utilisé, nombre de salariés, etc. participent également à la démarche, puisqu'un centime sera prélevé sur les 1,05 €/m³ qu'elles règlent pour être redistribué aux plus méritantes ayant réalisé des investissements pour économiser la ressource.

Faire encore mieux

La nouvelle formule qui donnera lieu à des évaluations opérées par un Observatoire qu'il reste à constituer est indéniablement novatrice et positive. De notre point de vue, nous ajouterons toutefois qu'elle le serait mathématiquement davantage si, à la base, le prix de l'eau sur le littoral, boosté certes par l'éloignement à 50 km de la ressource (l'eau nous vient des collines de l'Audomarois) et par le coût de l'assainissement, n'atteignait pas des sommets (4,24 € en 2012 contre 3,09 € en moyenne en France). Siégeant au sein du SMAERD, le syndicat mixte qui gère l'eau, l'Adelfa ne désespère pas d'obtenir un jour de la collectivité et du délégataire, la Lyonnaise des Eaux, "le (plus) juste prix". D'autres villes, on le voit ci-contre, ont progressé en la matière.

J.S.

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : François Vandenbunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €
ISSN 1293-5484

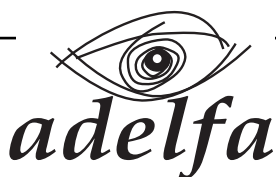


Fédération d'associations de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 59 13 24

www.adelfa.org

L'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2012 de votre quote-part (5 €), votre abonnement à "Grains de Sel" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

Donner aux pollueurs

GRAINS DE SEL • 12  **l'énergie d'être meilleurs.**